

OBTENTION D'UN DIPLÔME D'INSTRUCTEUR PAR ÉQUIVALENCE OU MISE-À-JOUR OU PAR RECONNAISSANCE DES EXPÉRIENCES

RECEVABILITÉ DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Dans tous les cas, les demandes sont examinées par la **commission des équivalences et VAE** sur la base d'un **dossier de candidature** accompagné des **pièces** nécessaires à l'examen de la demande, notamment les photocopies de diplômes, photocopies de licences et passeports-sportifs, attestations d'animation et/ou de stages techniques et/ou d'arbitrage, témoignages écrits, etc.

RAPPEL : A partir du moment où le candidat possède un **diplôme reconnu par l'Etat français** et dans une discipline sportive proche de celle qu'il compte enseigner, cela lui ouvre le droit à affiliation de club. C'est au candidat de faire le nécessaire pour obtenir une équivalence ou VAE) de diplôme pour une autre discipline, cela en constituant un **dossier de candidature**.

AVERTISSEMENT : pour un candidat n'ayant pas de diplôme, il ne pourra pas être délivrée une **autorisation provisoire d'enseignement** sans que celui-ci soit **tutoré localement** par un titulaire de diplôme d'instructeur (moniteur) qui certifie que ce premier est « apte à assurer une prise en charge de pratiquants en toute sécurité ».

Il est de même pour la délivrance d'un **diplôme d'animateur (moniteur - DAF ou BMF1°)** ou d'un **diplôme d'instructeur (responsable technique de club - DIF ou BMF2°)**, le candidat devra satisfaire à un examen à l'occasion d'un stage fédéral de formation. Pour les DOM-TOM, un cadre fédéral sera missionné afin de vérifier sur place les compétences du candidat.

CANDIDAT AVEC UN DIPLOME

1^{er} cas : Pour les **disciplines fédérales - boxes pieds-poings (Full-contact, Semi-contact, Kick-boxing) et sports de pieds-poings-sol (Shoot-boxing, Pancrace/MMA, Aéro-kick et Kick-défense contact)**, un titulaire de **diplôme de BMF1° ou BMF2° d'une fédération délégataire ou agréée par l'Etat français** obtient une **reconnaissance de son diplôme**.

2^{ème} cas : Pour un diplômé d'une **discipline proche des disciplines fédérales**, un titulaire de **diplôme de BMF1° ou BMF2° d'une fédération délégataire ou agréée par l'Etat français** peut obtenir une **VAE directe** avec délivrance de diplôme.

Le diplôme est délivré sous la condition suivante et sous réserve de dossier complet de renseignements avec pièces essentielles :

- Etre licencié au *Comité National de Kick-Boxing*, et être pratiquant ou/et animateur dans un club affilié au *Comité National de Kick-Boxing*. Préalablement, ce club doit disposer d'un instructeur disposant au minimum d'un BMF2°.
- ou avoir affilié son propre club, être animateur et disposer d'un **quota minimum de vingt licenciés** au *Comité National de Kick-Boxing*.

2^{ème} cas : Un titulaire d'un **diplôme de BMF1° ou BMF2° d'une fédération non reconnue par l'Etat français** (y compris pour un candidat étranger) peut obtenir une **autorisation provisoire à enseigner pour la saison en cours** pour l'animation d'une discipline proche de celle dont il est diplômé. Cette attestation lui permet d'affilier son club et d'animer des séances et parallèlement de finir de valider le diplôme d'instructeur (moniteur) à l'occasion de stage fédéral de formation d'entraîneur (formation complémentaire) sous la condition suivante et sous réserve de dossier complet de renseignements avec pièces essentielles :

- Etre licencié à la fédération, être pratiquant ou/et animateur dans un club affilié au *Comité National de Kick-boxing*. Ce club disposant d'un instructeur disposant au minimum d'un BMF2°.

- avoir affilié son propre club, être animateur et disposer d'un quota minimum de vingt licenciés au *Comité National de Kick-boxing* et avoir un tuteur local titulaire disposant au minimum d'un BMF2°.
- et s'engager à suivre une formation complémentaire et une validation du diplôme d'instructeur (moniteur - DIF).

CANDIDAT SANS DIPLÔME (V.A.E.) – RECONNAISSANCE DES EXPERIENCES PEDAGOGIQUES (R.E.P.)

CONDITIONS D'EXAMEN DU DOSSIER

- Etre licencié.
- Avoir 18 ans révolus.
- Disposer d'une attestation de **ceinture marron (ou l'équivalent)** dans une discipline proche de votre demande de mention* sportive.
- Disposer d'une **attestation de secourisme**.
- Disposer d'un **tuteur** local disposant au minimum d'un BMF2°.
- Disposer des **pré-requis** indiqués ci-dessous.

Après examen du dossier par la commission des équivalences, et suite à une décision positive, le candidat peut obtenir une **autorisation provisoire à enseigner pour la saison en cours** pour l'animation d'une discipline proche de celle dont il est pratiquant. Cette attestation lui permet d'animer des séances et parallèlement de finir de valider le diplôme de moniteur à l'occasion de stage de formation d'entraîneur (formation complémentaire) sous la condition suivante :

. PRÉ-REQUIS POUR LES PLUS DE 25 ANS – pour un candidat ayant une expérience de pratique importante et ayant assuré un rôle d'**assistant pour l'animation de séances en club**. Un examen de sa candidature est envisageable sous la condition suivante :

- **être actuellement assistant dans un club** affilié au *Comité National de Kick-Boxing* ou dans un club affilié à une ligue régionale. Ce club disposant d'un au minimum d'un BMF2° ou l'équivalent.
- **avoir assuré la fonction d'assistant durant trois saisons** (animation en continu ou discontinu - soit 480 heures ou 30 mois cumulés) – **témoignages écrits de responsables de clubs à l'appui**.
- **avoir affilié son propre club** au *Comité National de Kick-Boxing*, être assistant en cours d'exercice et disposer d'un **quota minimum de vingt licenciés** au *Comité National de Kick-Boxing*. Ce club disposant d'un instructeur disposant au minimum d'un BMF2° et assurant la fonction de tuteur.
- et **s'engager à suivre une formation complémentaire et une validation du diplôme d'instructeur (DIF ou BMF2°)**.

. PRÉ-REQUIS POUR LES 18 ANS À 25 ANS – pour un jeune candidat ayant une expérience de pratique importante et ayant assuré un rôle d'assistant en club. Un examen de sa candidature est envisageable sous la condition suivante :

- **être actuellement assistant en cours d'exercice dans un club affilié** au *Comité National de Kick-Boxing*. Ce club disposant au minimum d'un BMF2° et assurant la fonction de tuteur.
- **avoir assuré un rôle d'assistant durant trois saisons** (animation en continu ou discontinu - soit 480 heures ou 30 mois cumulés) – **témoignages écrits de responsables de clubs à l'appui**.
- et **s'engager à suivre une formation complémentaire et une validation du diplôme d'instructeur (DIF ou BMF2°)**.

Septembre 2016

Le Département des grades et équivalences

(1) Diplômes :

- L'**attestation d'ASSISTANT FEDERAL (AAF)** : Ce diplôme **permet d'aider le responsable du club à l'encadrement d'une séance** de sports de combat et arts martiaux quel que soit le public. La formation technique et pédagogique de 15 heures et évaluation continue durant le stage.
- Le **diplôme d'ANIMATEUR FEDERAL (DAF)**. Ce diplôme **permet de mettre en place et assurer une séance** de sports de combat et arts martiaux quel que soit le public et sa validité est illimitée. Il valide le premier cycle d'INSTRUCTEUR (ou 1^{ère} partie de l'instructorat - DIF). La formation dure TROIS jours en plus de l'AAF (ou 2 week-ends) soit 30 heures – avec un 1^{er} stage en situation en club de 20h et un examen lors du dernier stage. Ce diplôme permet d'assurer des cours en autonomie sous réserve d'avoir 18 ans révolus et de posséder une attestation de secourisme.
- Le **diplôme d'INSTRUCTEUR FEDERAL (DIF)**. Ce diplôme **permet d'assurer la responsabilité technique et pédagogique** d'un club, et sa validité est illimitée. La formation pédagogique dure CINQ jours (ou 3 week-ends) en plus de la formation du DAF. La formation dure CINQ jours en plus du DAF (ou 3 week-ends) soit 45 heures – avec un 2^{ème} stage en situation en club de 20h et un examen lors du dernier stage. Pré-requis pour valider le définitivement le diplôme de DIF : attestation d'initiation à l'arbitrage + attestation de

secourisme. –N.B. : Pour une **mention supplémentaire de DIF**, le candidat devra suivre une **formation complémentaire** de TROIS jours (ou DEUX week-ends).

- Le **diplôme de PROFESSEUR FEDERAL** (Entraîneur polyvalent - **DPF**). C'est un diplôme d'enseignant expérimenté dans sa discipline, pouvant encadrer la formation des cadres techniques de la sienne. Pré-requis pour valider le diplôme : Deux ans d'activité d'enseignement en structure de type club, posséder le DIF et la CN1° de deux spécialités différentes ou deux DIF à mention différente. La formation dure CINQ jours en plus du DIF (ou 3 week-ends) soit 45 heures et un examen lors du dernier stage.

(2) Les validations des acquis de l'expérience (VAE) :

- La **REP** du DIF (reconnaissance des expériences pédagogiques) : c'est un dispositif fédéral qui permet de valider des acquis pour les **enseignants** qui enseignent depuis 3 saisons au minimum dans une association sportive. Deux formules : aménagement de la formation de 18 ans à 34 ans et validation adaptée pour les 35 ans et plus.

- La **RET** de la ceinture noire (reconnaissance des expériences techniques) est un dispositif qui permet de valider des acquis pour les **pratiquants de plus de 35 ans** et pour les **athlètes de bon et haut niveau** de plus de 18 ans ayant un nombre conséquent d'expériences sportives et des titres sportifs.

(3) Les mentions sportives des diplômes (DAF, DIF et C.N.)

- MENTION – **SEMI-CONTACT** : points-fighting (semi-contact américain),

- MENTION – **FULL-CONTACT** : no low-kick (light-contact et full-contact américain)

- MENTION – **KICK-BOXING** : japanese kickboxing ou K-1 style (kickboxing japonais avec coup de genou), low-kick (kickboxing américain sans coup de genou)

- MENTION – **MUAY-THAI** : kick-boxing thaïlandais.

- MENTION – **SHOOT-BOXING** : shoot-boxing (kickboxing avec projections et soumission de type ex kickboxing japonais des années 1960).

- MENTION – **COMBAT MIXTE** (Pancrace, sub-strike et shoot-wrestling (boxe et lutte de soumission combinées de type pancrace).

- MENTION – **SUBMISSION WRESTLING** : Grappling

- MENTION – **AERO-KICK** ou **AERO-MARTIAL** : activité martiale et artistique de mise en forme (cardio-kickboxing)

- MENTION – **FREEHAND-DEFENSE** ou **KICK-DEFENSE** ou **STICK-DEFENSE** : auto-défense à mains nues ou/et avec arme

- MENTION – **TRADITIONAL-FORMS** (Hard-style, Soft-style) ou **MODERN-FORMS** (Free-style-forms, musical-forms) : activité de réalisation d'arts traditionnels ou modernes.

L'accès aux **grades de ceinture noire** s'effectue selon QUATRE VOIES :

- Examen technique fédéral pour les mois de 35 ans (E.T.C.)
- Examen technique fédéral adapté pour les 35 ans et plus (E.T.A.)
- Examen technique fédéral spécial pour les cadres, athlètes émérites et entraîneurs émérites (E.T.S.)
- Validation des acquis de l'expérience - V.A.E. (R.E.T.)
- Reconnaissance de l'expérience de compétition pour la CN1° à CN3° (R.E.C.)
- Reconnaissance des titres sportifs junior série « élite »/r/senior série « élite » pour la CN1° à CN3° (R.T.N.)
- Reconnaissance des titres de haut niveau senior série « élite » pour la CN4° et CN5° (R.T.H.)
- Equivalence & mise à jour de diplôme (EQ. Ou M.A.J.)
- Accession à titre exceptionnel (A.T.E.).

(4) Tarification

– POLYCOPIÉS POUR L'ENSEMBLE DES TROIS FORMATIONS – sur commande : 50€

– EXAMEN & VAE DE CNJ1°/CN1°, CNJ2°/CN2°, CN3° = 50 €

– EXAMEN & VAE DE CN4°, CN5° & CN6° = 60€ – Gratuité pour les cadres fédéraux

– ASSISTANT (AAF) : 1er WEEK-END DE FORMATION DU DAF = 50 €

– ANIMATEUR (DAF) => DEUX week-ends en supplément du 1er week-end de l'AAF = 200 € – candidat extérieur = 500 €

– INSTRUCTEUR (DIF) => TROIS week-ends en plus du DAF = 250 € – candidat extérieur = 500 €

– FORFAIT : AAF + DAF + DIF = 450 €

– MENTION SUPPLEMENTAIRE du DIF => DEUX week-ends = 200 €

– PROFESSEUR – DPF (ENTRAINEUR POLYVALENT) => TROIS week-ends en plus du DIF = 250 € – candidat extérieur = 500 €

– V.A.E (DAF) : UN ou PLUSIEURS week-end(s) de validation en fonction du profil du candidat = 250 € – candidat extérieur = 500 €

– V.A.E (DIF) : UN ou PLUSIEURS week-end(s) de validation en fonction du profil du candidat = 250 € – candidat extérieur = 500 €

– EQUIVALENCE ADAPTEE (DAF ou DIF) : UN ou PLUSIEURS week-end(s) de validation en fonction du profil du candidat = 50 € par week-end – candidat extérieur = 100 €

– RECYCLAGE INSTRUCTEUR : UN ou plusieurs week-ends(s) = GRATUIT

(5) Mise-à-jour de diplôme, équivalence et V.A.E.

1/ MISE A JOUR DE DIPLOME D'UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU AGRÉÉE (pour la même spécialité sportive) : GRATUITÉ

2/ ÉQUIVALENCE DIRECTE POUR UN DIPLOME OBTENU DANS UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE PAR L'ÉTAT (pour la même spécialité sportive) = GRATUITÉ

3/ ÉQUIVALENCE ADAPTÉE :

– POUR UN DIPLOME OBTENU DANS UNE FÉDÉRATION NON AGRÉÉE PAR L'ETAT = STAGE + VALIDATION ADAPTÉE : 50 € par week-end – candidat extérieur = 100 €

– POUR UN DIPLOME OBTENU DANS UNE FÉDÉRATION ÉTRANGÈRE = STAGE + VALIDATION ADAPTÉE : 50 € – candidat extérieur = 100 €

– POUR UN DIPLOME D'UNE DISCIPLINE CONNEXE = STAGE + VALIDATION ADAPTÉE : 50 € par week-end – candidat extérieur = 100 €

4/ V.A.E. POUR CANDIDAT AVEC UN DIPLOME DE NIVEAU INFÉRIEUR (Ex. : titulaire d'un BF1°) : 50 € par week-end de stage – candidat extérieur = 100 €

5/ V.A.E. POUR CANDIDAT SANS DIPLOME : formulaire spécial pour un candidat sans aucun diplôme avec séances à rédiger pour le DIF + CN1° : UN ou PLUSIEURS week-end(s) de validation en fonction du profil du candidat : 250 € – candidat extérieur = 500 €